



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

Le-VINGT-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle de la Croix des Têtes de Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET (arrivée 18h33 point 2B), Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER (arrivée 18h33 point 2B), Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER (arrivée 18h33 point 2B), Dominique JACON, Nadine CECILLE, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL (arrivée 18h25 point 2A), François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Fabrice BAUDRAY, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Christian FRAISSARD (procuration Daniel DA COSTA), Chiraze MZATI (procuration Jean-Paul MARGUERON), Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL arrivée 18h25 point 2A), Yves DURBET (procuration Danielle BOCHET), Pascal JAMEN (procuration Hélène BOIS), Jean DIDIER, Sophie MONNOIS (procuration Florian PERNET), Kristiane HUSTACHE (procuration Patrice FONTAINE),

Secrétaire de séance : Fabrice BAUDRAY
Conseillers en exercice : 41

Présents : 32

Date de convocation : 15 octobre 2021

N° 20210923	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
1	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	<p>Mission Locale Jeunes – Désignation d'un nouveau représentant.</p> <p>Syndicat du Pays de Maurienne – Désignation de nouveaux membres.</p> <p>Conseil d'Administration du Collège Maurienne</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉSIGNE MADAME DANIELLE BOCHET au sein de la Mission Locale Jeunes - DÉSIGNE MADAME NATHALIE VARNIER, MONSIEUR FRANCK LEFEVRE ET MONSIEUR FLORIAN PERNET à la Commission transport scolaire du SPM - DÉSIGNE MONSIEUR ERIC VAILLAUT, représentant de la 3CMA au Coprog Leader du SPM - DÉSIGNE MONSIEUR DANIEL DA COSTA, représentant suppléant de la 3CMA au Conseil d'Administration du Collège Maurienne. 	Unanimité Votants : 36
2A1	FINANCES	<p><u>Fonds de concours :</u></p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Albiez-Montrond pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le tronçon I-J</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune d'Albiez-Montrond en vue de participer au financement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le tronçon I-J à hauteur de 15 405,46 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	Unanimité Votants : 37
2A2	FINANCES	<p><u>Fonds de concours :</u></p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montricher-Albanne pour l'acquisition d'un engin de déneigement</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Montricher-Albanne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un engin de déneigement à hauteur de 25 000 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	Unanimité Votants : 37

2A3	FINANCES	<p><u>Fonds de concours :</u></p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montvernier pour l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Montvernier en vue de participer au financement de l'actualisation de son Schéma d'Assainissement Collectif à hauteur de 4 934,46 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 37</p>
2A4	FINANCES	<p><u>Fonds de concours :</u></p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-d'Arves pour l'amélioration de la salle du conseil, des mariages et des réunions ainsi que des bureaux de la mairie</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-d'Arves en vue de participer au financement du projet d'amélioration de la salle du conseil, des mariages et des réunions ainsi que des bureaux de la mairie à hauteur de 9 469,16 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 36 (Madame Clarisse SPAGNOL est sortie de la salle pour raison personnelle)</p>
2A5	FINANCES	<p><u>Fonds de concours :</u></p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villarembert - Le Corbier pour la création d'une maison des assistantes maternelles au Corbier</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Villarembert – Le Corbier en vue de participer au financement de création d'une maison des assistantes maternelles au Corbier à hauteur de 25 000 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 37</p>

2A6	FINANCES	<p>Fonds de concours :</p> <p>Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villargondran pour l'aménagement du musée de la Résistance Rosine Perrier</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE un fonds de concours à la Commune de Villargondran en vue de participer au financement de l'aménagement du musée de la Résistance Rosine Perrier à hauteur de 16 496,42 € ; - AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité. 	<p>Unanimité Votants : 37</p>
2B	FINANCES	<p>Budget annexe mobilité – décision modificative n°1</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget annexe Mobilité telle que présentée ci-avant. 	<p>Unanimité Votants : 40</p>
3A	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement d'un agent contractuel journaliste reporter d'images à temps non complet 50 % en accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 de la loi N° 84.53 du 26/01/1984)</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de créer un emploi non permanent de journaliste reporter d'images à temps non complet à hauteur de 50% d'un temps complet à compter du 1er octobre 2021 dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour un accroissement temporaire d'activité ; - AUTORISE le Président à recruter un agent contractuel sur cet emploi, en qualité de journaliste reporter d'images rémunéré en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, échelle C2, 8ème échelon, indice brut 430, majoré 380 ; - DIT que le contrat sera établi pour une période de 6 mois, renouvelable, à compter du 1er octobre 2021 ; - DIT que les crédits seront prévus au budget 2021. 	<p>Unanimité Votants : 40</p>
3B	RESSOURCES HUMAINES	<p>Transformation d'un poste dans le cadre de la promotion interne 2021</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de la création d'un poste d'Ingénieur territorial – catégorie A à temps plein à compter du 1er Novembre 2021 ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ; - DIT que le poste actuellement occupé sera supprimé suite au prochain comité technique ; 	<p>Unanimité Votants : 40</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - DIT que le tableau des emplois de la collectivité est modifié tel qu'indiqué ci-dessus. 	
3C	RESSOURCES HUMAINES	<p>Transformation d'un poste suite à une réussite concours</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de la création au tableau des emplois de la collectivité, d'un poste de Technicien territorial – catégorie B- à temps complet à compter du 1er novembre 2021 ; - PRÉCISE que la déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ; - DIT que le poste actuellement occupé sera supprimé suite au prochain comité technique ; - DIT que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié. 	Unanimité Votants : 40
3D	RESSOURCES HUMAINES	<p>Astreinte hivernale - Mise à disposition d'un agent à la Ville de Saint Jean de Maurienne</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la mise à disposition d'un agent intercommunal du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022 au profit de la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin d'assurer les périodes d'astreintes hivernales 2021-2022 ; - APPROUVE la durée annuelle de 40 heures de l'agent mis à disposition ainsi que toutes les heures complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'astreinte hivernale, ; - APPROUVE la refacturation des heures réelles effectuées par l'agent mis à disposition à la ville de Saint-Jean-de-Maurienne en fin de période d'astreinte ; - DONNE à Monsieur le Président, pouvoir de signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné dans le cadre de cette astreinte hivernale. 	Unanimité Votants : 40
3E	RESSOURCES HUMAINES	<p>Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein du service Ressources Humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences affecté au service Informatique ainsi qu'au service des Ressources Humaines dans les conditions suivantes : 	Unanimité Votants : 40

		<p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poste d'adjoint administratif à temps non complet au service des ressources humaines pour assurer les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - enregistrement et répartition des factures informatiques, - tâches de secrétariat, - d'accueil physique et téléphonique, - soutien à la gestion de l'absentéisme, - soutien à la gestion de la formation. • Durée du contrat : 9 mois • Durée hebdomadaire de travail : 20h00 • Rémunération : 124,42 % du SMIC ; <p>- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.</p>	
4A	COMMANDES PUBLIQUES	<p>Marché Public de prestations intellectuelles – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement (PLUi HD)</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<p>- APPROUVE conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, le marché à passer aux conditions tarifaires énoncées ci-dessus et précisées dans le marché, avec le candidat VERDI Ingénierie Rhône-Alpes, mandataire solidaire du groupement conjoint ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer le marché correspondant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité Votants : 40</p>
4B	COMMANDES PUBLIQUES	<p>Accord-cadre à bons de commandes - Groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité ;</p> <p>- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;</p> <p>- ACCEPTE que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p> <p>- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.</p>	<p>Unanimité Votants : 40</p>

5A	ECONOMIE - TIC	<p>Cession d'un terrain situé sur la commune de Villargondran à la SCI IMA</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de vendre à la SCI IMA la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Villargondran sous le n° 2644 section OA, pour une surface totale de 834 m², au prix de 30 €/m² HT ce qui représente pour 834 m² un prix global de 25 020 € HT soit 30 024 € TTC ; - PRÉCISE que la régularisation par acte notarié en l'étude de XXXXX, Notaire à XXXXXX sera à la charge de l'acquéreur ; - AUTORISE Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la promesse de vente annexée au présent document ; - DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 40</p>
5B	ECONOMIE - TIC	<p>Ouverture des commerces le Dimanche – Régime dérogatoire – Année 2022</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la proposition de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne ; - PORTE à 8 (huit) le nombre de jours de suppression du repos dominical. 	<p>Unanimité Votants : 40</p>
5C	ECONOMIE - TIC	<p>Convention d'objectifs et de moyens – Gestion de conservatoires viticoles pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Julien-Montdenis</p> <p><i>Rapporteur : Éric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la présente convention d'objectifs avec l'association « Les Ateliers de Maurienne ». 	<p>Unanimité Votants : 40</p>
6A	URBANISME	<p>Renouvellement et extension de la demande d'exploitation de la société MARTOÏA Carrière TP à la Tour-en-Maurienne (Pontamafrey-Montpascal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de la société MARTOÏA Carrière TP ; - DEMANDE au carrier de s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour réduire du mieux possible les poussières pouvant être engendrées lors de l'exploitation ; 	<p>Unanimité Votants : 40</p>

		<i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	- DEMANDE à Monsieur le Préfet, dans le cadre de l'arrêté de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière de la société MARTOÏA, de faire respecter la mise en place des moyens de protection et de prévention de nuisance de la commune de la Tour-en-Maurienne (Pontamafrey-Montpascal).	
7A	TOURISME	Délibération concernant la compétence Tourisme suite à un courrier de Monsieur le Maire de Saint-Sorlin-d'Arves <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- APPROUVE la motion de Monsieur Jean-Paul MARGUERON portant sur la gestion de la compétence touristique des communes concernées.	Unanimité Votants : 40
7B	TOURISME	Lancement d'une étude stratégique touristique – Groupement de commandes <i>Rapporteur : Françoise COSTA</i>	- APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de prestation de service ; - APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes et Accepter d'assurer la mission de coordonnateur de ce groupement ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.	Unanimité Votants : 40

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 22 octobre 2021

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

